



Exécution de la loi fédérale du 15 décembre 1961 concernant la protection des noms et emblèmes de l'Organisation des Nations Unies et d'autres organisations intergouvernementales

A partir du 25 octobre 2016, le nom, le sigle (abréviation) et les emblèmes du «Programme International Cospas-Sarsat», qui figurent ci-après, sont protégés conformément à la loi susmentionnée (RS 232.23):

- a. le nom
en français: Programme International Cospas-Sarsat
en anglais: International Cospas-Sarsat Programme
- b. le sigle (abréviation)
en français: Cospas-Sarsat
en anglais: Cospas-Sarsat
- c. les emblèmes



25 octobre 2016

Institut Fédéral de la Propriété Intellectuelle